



PROJET #choisislessoins

CALENDRIER ENVOI DES DOCUMENTS

Quels documents sont nécessaires pour activer et maintenir le financement de votre salaire?

Quand les documents doivent-ils nous être spontanément envoyés ?

Quels documents?	Envoi du travailleur vers l'employeur et le FINSS <u>au plus tard pour le:</u>
A. Attestation d'inscription définitive de l'école	
Si début des cours en septembre	30/9
Si début des cours en février	28/2
B. Attestation d'assiduité :	
1) 1er trimestre (septembre - décembre)	15/1
2) 2ème trimestre (janvier - mars)	15/4
3) 3ème trimestre (avril - juin)	15/7
C. Attestation de réussite :	
1) Relevé de notes janvier (sauf brevet en art infirmier)	7/2
2) Attestation de réussite 1ère session*	15/7
3) Attestation de réussite si 2ème session	15/9
D. Visa d'aide-soignant-e**	Dès que vous le recevez

* Si le travailleur a une 2ème session: le document de l'école où la 2ème session est annoncée doit être envoyé au FINSS !

Après la 2ème session, le document de résultats définitif est envoyé au FINSS.

** L'augmentation de salaire à la catégorie IFIC 11 ne peut pas être financée tant que le visa n'est pas envoyé au FINSS et à l'employeur

Veillez envoyer les documents à temps à votre employeur et au FINSS à l'adresse mail:

choisislessoins@fe-bi.org